

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 19 h à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie et à laquelle sont présents :

Jean Bouchard, conseiller du district n° 1  
Boris Chassagne, conseiller du district n° 3  
Dominique Lebeau, conseiller du district n° 4  
Jean-Pierre Roy, conseiller du district n° 5  
Hugues Létourneau, conseiller du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7

Sont absents :

Martin Smith, conseiller du district n° 2  
Martin Croteau, conseiller du district n° 8

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier  
Georges Pichet, directeur général

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2016-11-282)

#### Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

---

#### Présentation du programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019

Le directeur général et le trésorier présentent le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019.

---

#### Période de questions portant exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations

Cette période de questions, portant exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations, débute à 19 h 32 et se termine à 21 h 05.

---

(2016-11-283)

Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a, conformément au premier alinéa de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis public annonçant la tenue de la présente séance le 19 octobre 2016;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la ville pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, lequel totalise la somme de 43 301 131 \$.

Votent pour : Les conseillers J. Bouchard, B. Chassagne, D. Lebeau et D. Bowles.

Votent contre : Les conseillers J.-P. Roy et H. Létourneau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2016-11-284)

Publication du programme triennal d'immobilisations ou d'un document explicatif

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition prévoit également qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, tout avis ou tout document qu'une municipalité doit faire publier dans un journal diffusé sur son territoire peut être publié dans un bulletin d'information municipale plutôt que dans un journal;

Il est proposé par le conseiller Jean Bouchard  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de sa distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est publié dans *Le bulletin municipal de la Ville de Saint-Lambert*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance close à 21 h 06.

---

---

Alain Dépatie  
Maire

---

Mario Gerbeau  
Greffier